

mazars

131 boulevard Stalingrad
69624 Villeurbanne Cedex



8 avenue Bertie Albrecht
75008 Paris

Advenis S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 18 juin 2021 – Résolution n°14

Advenis S.A.

Société anonyme
RCS Paris 402 002 687

Rapport des commissaires sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 18 juin 2021 – Résolution n°14

A l'assemblée générale de la société ADVENIS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

La présente autorisation se substituerait à celle de même nature consentie par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juillet 2020 dans sa vingt-deuxième résolution pour la partie non utilisée de cette autorisation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Les Commissaires aux comptes

Mazars
A Villeurbanne, le 12 mai 2021



Baptiste Kalasz

Auréalys
A Paris, le 12 mai 2021



Fabrice Abtan